

Appel à consultation pour :

SOLUTION TECHNIQUE DE COMMERCIALISATION

POUR LES VENTES PRIVÉES EN DIRECT

CÔTE D'AZUR FRANCE

PREAMBULE

Dans le cadre du Plan de Relance Tourisme Côte d'Azur France, les diverses discussions engagées avec les socioprofessionnels azuréens ont souligné l'importance des dispositifs de ventes privées ou d'offres exclusives pour **stimuler la réservation de nuitées additionnelles, la commercialisation de prestations de restauration ou encore d'activités de loisirs sous forme de « ventes flash » auprès de la clientèle touristique française et étrangère mais avec une gestion directe par le professionnel.**

A ce jour, les clients souhaitant bénéficier de ce type d'offres sont amenés à procéder à une réservation via des OTA « affinitaires ». Hors, les syndicats hôteliers ont suggéré à la destination de privilégier les **circuits directs dans les process de réservation.**

OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement et d'aide à la commercialisation mais aussi de promotion et de communication de la marque Côte d'Azur France autour d'un Plan de Relance post Covid-19, le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France lance une consultation pour disposer d'une **solution technologique innovante pouvant être intégrée** en marque blanche, et permettant de proposer aux internautes et aux membres de ses communautés réseaux sociaux #CotedAzurFrance, la réservation d'offres exclusives (hébergement, restauration, activités) sous forme de ventes privées / ventes flashes, notamment en période de crise. Cette solution devra être cohérente avec l'environnement digital www.cotedazurfrance.fr

La solution proposée doit ainsi répondre à trois objectifs principaux :

- **Pour le CRT Côte d'Azur France** : apporter une visibilité et un soutien à la commercialisation de l'offre touristique de la destination, via des « good deals » à tarifs exclusifs Côte d'Azur France synonymes d'attractivité renouvelée ;
- **Pour le socio-professionnel (hôtelier, restaurateur, prestataire d'activités)** : commercialiser en direct et sur les périodes souhaitées via l'interface Côte d'Azur France ses activités à tarif préférentiel sur un canal de distribution adapté et dans l'environnement de promotion touristique de son territoire et par là même effectuer des ventes additionnelles. La gestion des offres, et notamment leur paramétrage dans le back office de la plateforme devra être administrable par le socioprofessionnel en direct (fiches produits, période, disponibilités, tarifs, etc). Cette solution technique déclinée et portée par la destination permettra ainsi de favoriser les circuits courts et la vente en directe.
- **Pour le client** : disposer d'offres promotionnelles à l'année qui rencontrent un vif succès.

FONCTIONNALITES

Cette solution technologique devra tenir compte des éléments suivants :

- Clé en main
- Innovante
- Mobile first
- Web design défini en tenant compte du code de marque Côte d'Azur France : www.marque-cotedazurfrance.com.
- Souple et décentralisée : saisie en direct par le socioprofessionnel des offres qu'il souhaite commercialiser. Définition de la période de diffusion souhaitée et du volume d'offres disponibles.
- Individualisée et adaptable aux particularités de chaque produit : hébergement, restauration, activité.
- Evolutive
- Intégrable en marque blanche sur le site du CRT Côte d'Azur France www.cotedazurfrance.fr (avec un référencement de l'ensemble des offres partenaires) et intégrable pour la vente qui le concerne sur le site du socioprofessionnel. Une mise à disposition de galerie d'offres privées filtrées par ville est souhaitable. Permettant ainsi aux offices de tourisme azuréens de pouvoir intégrer également en marque blanche cette solution sur leur site.
- Intégration sécurisée de tout moyen de paiement : cartes de paiement et système paypal.
- Encaissement des ventes par le professionnel, commissions déduites.
- Disponible en version française et anglaise.
- Commission réduite pour le socioprofessionnel : une offre spéciale Relance pour la saison estivale est attendue. Il sera aussi indiqué le montant de la commission pratiqué à partir de l'automne.
- Suivi des ventes avec rapport complet des statistiques.

Le CRT Côte d'Azur France souhaiterait disposer de cette solution au cours de l'été.

MODELE ECONOMIQUE

- **Pour l'entreprise retenue** : développement, mise en place, gestion et maintenance évolutive de la solution technologique à la charge de l'entreprise qui assurera sa conception et son développement. L'entreprise se rémunérera via un commissionnement sur les ventes de prestations générées par la plateforme. Le taux de commission devra être réduit et attractif pour le prestataire en étant largement inférieur au taux de commission qui prévaut sur les grandes plateformes. Il sera indiqué une offre spéciale de lancement pour la saison estivale et le montant de la commission pratiqué à partir de l'automne.
- **Pour le CRT Côte d'Azur France** : sensibilisation et recrutement des professionnels azuréens intéressés par ces logiques de commercialisation « Ventes privées ». Intégration de la plateforme sur le site www.cotedazurfrance.fr. Diffusion des offres auprès de ses communautés réseaux sociaux (680 000 abonnés tous réseaux confondus) et des abonnés e-news (30 000 @). Mise en place de campagnes de référencement en fonction des périodes et besoins. Valorisation du dispositif sur l'ensemble de ses actions de communication et de promotion en France et à l'étranger.

Réponse à la consultation

La proposition devra comporter un rétro-planning de mise en œuvre et un devis chiffré et détaillé de la prestation proposée.

Et en un seul exemplaire :

- présentation de la société et de ses références,
- déclaration sur l'honneur du sous-traitant (si appel à la sous-traitance),
- n° SIRET,
- TVA interne, intracommunautaire,
- extrait Kbis de moins de 3 mois,
- certificats de régularité sociale et fiscale (années N-1),
- le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société.

Déroulement de la consultation

Une grille d'évaluation, basée sur les éléments décrits ci-dessus, servira d'outil d'analyse et de sélection des propositions. Les critères globaux de comparaison des offres sont les suivants :

Liste des critères <i>(total : 20 points)</i>	Description
Respect du cahier des charges et caractère innovant de la solution proposée <i>10 points.</i>	- Pertinence et cohérence du projet - Supports adaptés à la destination (<u>maquette visuelle indispensable</u>) - Caractère innovant
Apport du prestataire et délais de réalisation <i>5 points.</i>	- Rétroplanning pour un lancement FIN JUILLET 2020
Références et envergure du partenaire <i>2 points.</i>	- Capacité à mobiliser des partenaires socio-professionnels azuréens (Hôteliers, gîtes de France notamment) - Expérience dans le domaine et de référence clients - Agilité du partenaire - Prix innovation éventuel
Capacité d'évaluation <i>3 points.</i>	- Critères d'évaluation de la plateforme, notamment sur la partie conversion (nuitées d'hôtels générées, panier moyen, achat d'activités, durée de séjours etc... et localisés par ville)

Calendrier

Date de lancement de la consultation : **19 juin 2020**

Retour des offres : réception au CRT Côte d'Azur, au plus tard le : **6 JUILLET 2020**

par email, fichiers transmis au format pdf, avec **accusé de réception** à :

Claire BEHAR, Directrice Générale : c.behar@cotedazurfrance.fr

Manuel HARBRETEAU, Responsable Marketing de l'Offre : m.harbreteau@cotedazurfrance.fr

Renseignements techniques et informations complémentaires sur le cahier des charges :

Manuel HARBRETEAU Responsable Marketing de l'Offre / m.harbreteau@cotedazurfrance.fr / 04 93 37 79 87

Renseignements administratifs :

Françoise DE ZANET - Directeur Financier et Administratif

f.dezanet@cotedazurfrance.fr

Le CRT Côte d'Azur France se réserve le droit d'apporter au plus tard huit jours avant la date limite fixée pour la réception des offres un complément ou une modification du dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier complété ou modifié, selon un nouveau délai défini et accordé par le CRT Côte d'Azur France. Une soutenance et présentation du projet peut être envisagé à l'issue de la consultation par le CRT Côte d'Azur France avec chaque candidat.